

du

PAS-DE-CALAIS

Arras, le 25 AVR. 1979

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

BUREAU DES AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

REF. à rappeler : ACE-ASC.

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Officier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n° 71.858 du 19 octobre 1971, pris pour l'application de la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970, modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU l'avis donné le 10 avril 1979 par la Commission départementale des objets mobiliers renouvelée par arrêtés préfectoraux des 21 janvier et 31 décembre 1975 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 03.10.696 du 9 octobre 1978,

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général,

A R R E T E

ARTICLE 1er. - Les objets mobiliers ou immeubles par destination désignés ci-après sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés.

LESTREM. Eglise

1. Buste-reliquaire de saint Eloi. Bois polychrome (bois tendre).
XVIIe siècle. Hauteur : 0,70 m environ.
Chapelle de la confrérie des Charitables ; sur l'autel.
2. Vierge à l'Enfant. Statue. Bois enduit de plâtre et doré. Vers 1850.
Hauteur avec le socle : 0,80 m environ.
Tour-clocher, premier étage.
3. Claveau armorié et daté 1622. Grès. XVIIe siècle. Hauteur : 0,30 m.
Longueur : 0,46 m. Profondeur : 0,25 m.
Tour-clocher ; dans un placard au rez-de-chaussée.

4. Fragment de couvercle de sarcophage. Pierre. Longueur : 0,69 m.
Largeur : 0,54 m. Epaisseur : 0,10 m environ.

Tour-clocher ; dans un placard au rez-de-chaussée.

5. Christ en croix. Statue. Bois teinté et verni. XIXe siècle. Donné vers 1870.

Nef ; fixée sur la balustrade de la tribune.

LONGUEVILLE. Eglise

1. Vierge à l'Enfant. Statue. XVIIe siècle. Bois polychrome. Hauteur : 1,00 m environ.

Choeur, mur sud.

MENNEVILLE. Presbytère

1. Les évangélistes. Quatre panneaux peints provenant d'une chaire. Huile sur bois. Peint par Jean le Moine, † 1746.

Grenier du presbytère.

RUISSEAUVILLE. Eglise

1. Buste - reliquaire de saint Blaise. Bois polychrome. XVIIe ou XVIIIe siècle.

Sacristie.

SELLES. Presbytère

1. Christ en croix. Statue ; les bras manquent. Chêne. XVIIe siècle. Hauteur : 0,87 m. Longueur : 0,305 m.

ARTICLE 2. - Les propriétaires, gestionnaires, détenteurs, affectataires et dépositaires de ces objets sont tenus : de ne procéder, sauf en cas de péril, à aucun transfert d'un lieu dans un autre sans avoir informé, un mois à l'avance, l'administration de leur intention ; de ne procéder à aucune cession à titre gratuit ou onéreux, réparation ou restauration de l'objet sans avoir informé, deux mois à l'avance, l'administration de leur intention.

ARTICLE 3. - M. le Secrétaire Général, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, M. le Conservateur des antiquités et objets d'art du département, MM. les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR LE PREFET,
LE SECRETAIRE GENERAL,

Maurice SABORIN.

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Direction
de l'Administration Communale
et des Etablissements Publics
Bureau des Affaires Sociales
et Culturelles

Pour copie conforme
Pour le Secrétaire Général
Le Chef de Bureau délégué



H. BENABDALLAH